Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 5 LO
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	8	Pour : 8 Contre : 0 Abstentions

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Lundi 05 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 17 heures 00, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Septembre 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Président.

Présents : M. Bernard DOREY, Mmes Corinne TROUETTE, Colette PICCIN, Sandrine LUCANTE, M. Michel LAPISSE, Mmes Evelyne MAIMIR, Yolande SERRA, Annie FITAN
Absents Excusés : Mmes LE GUEN Anne-Marie, Sandrine RONCERAY, M. Éric SANGOI.

Mme Colette PICCIN est élue secrétaire de séance.

2026.04.04 Objet : RESIDENCE DE LEZIAN : PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur Le Président informe l'assemblée de l'importance de l'adoption du projet d'établissement de la Résidence de Lézian.

Il constitue le document de référence définissant les orientations, les priorités et les actions que l'établissement entend mettre en œuvre au cours de la période [2026-2031].

Élaboré à partir d'un diagnostic de la situation de l'établissement, de l'analyse de ses besoins et des échanges conduits avec les différentes parties prenantes, il vise à donner un cadre commun à l'action de l'ensemble des professionnels et à assurer la cohérence des projets conduits au sein de l'établissement.

Il fixe les principales orientations pour les prochaines années, visant, notamment à :

- Répondre aux besoins et aux attentes des publics accueillis ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés ;
- Renforcer la coordination entre les professionnels et les partenaires ;
- Développer les actions répondant aux évolutions du contexte et des besoins ;
- Favoriser l'innovation et l'amélioration continue des pratiques ;
- Définir des objectifs opérationnels et des indicateurs permettant d'en suivre la réalisation.

Le Conseil d'administration du CCAS de Mirande, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve le projet d'établissement [2026-2031], ci-annexé ;**
- **Autorise sa mise en œuvre à compter du 29/09/2026.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulibos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 06/10/2026
PUBLIE le

M. Bernard DOREY
Le Président du C.C.A.S

Mme Colette PICCIN
La secrétaire

VILLE DE MIRANDE C.C.A.S (GERS)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CCAS de Mirande
Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DCM20260404**
Objet :	**Délibération portant sur le projet d'établissement de la Résidence Lézian**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	032-263201071-20261005-DCM20260404-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

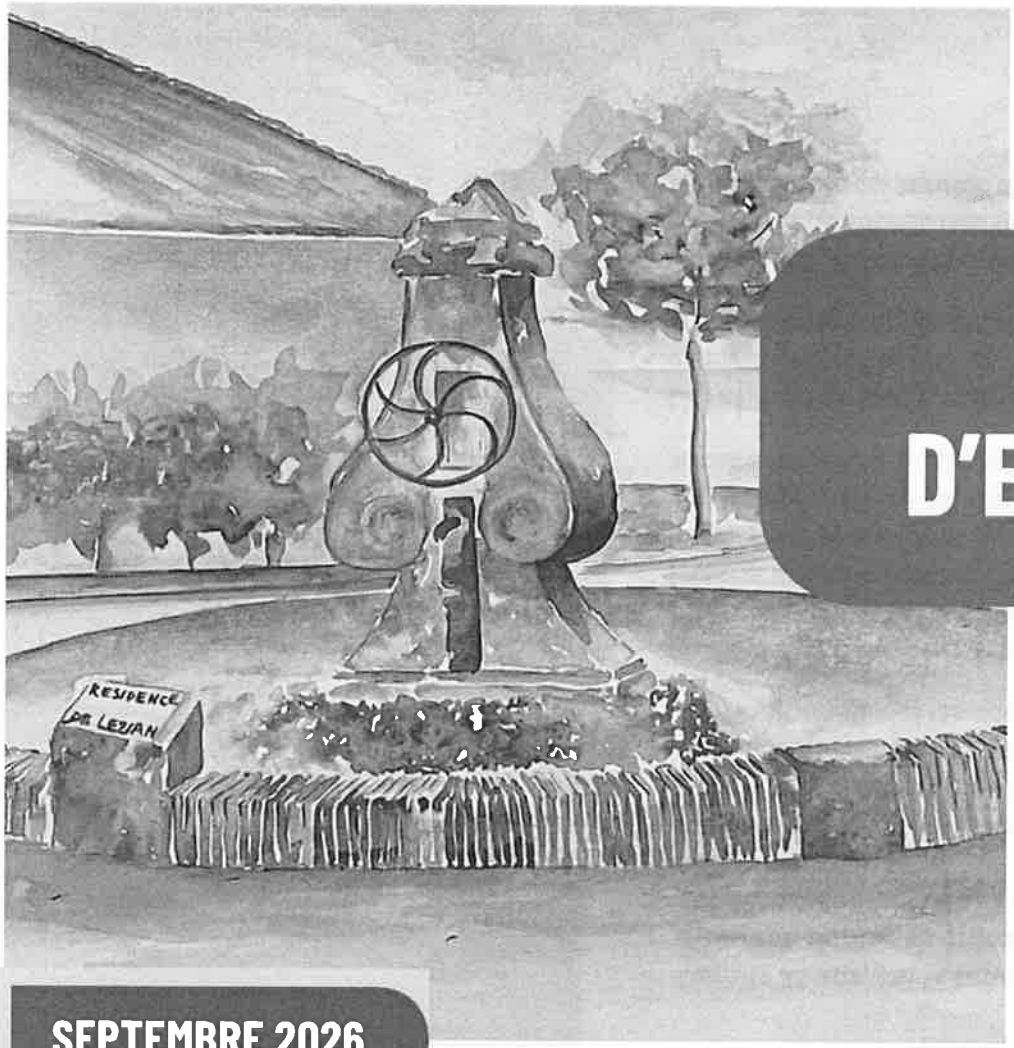
Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 20261008101715.pdf Nom métier : 99_DE-032-263201071-20261005-DCM20260404-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	81.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : ANNEXE 2 - Projet d'établissement 17 septembre 2026.pdf Nom métier : 99_DE-032-263201071-20261005-DCM20260404-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	7.8 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 octobre 2026 à 11h25min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 octobre 2026 à 11h28min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 octobre 2026 à 11h29min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 octobre 2026 à 11h30min02s	Reçu par le MI le 2026-10-08

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE



PROJET D'ETABLISSEMENT

RESIDENCE LEZIAN

2026 - 2031

SEPTEMBRE 2026

Version 1
Validation :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Le mot de...



Depuis 31 ans, j'ai le privilège d'accompagner la vie de notre résidence, dont j'assure la direction depuis sa création. Cette longévité témoigne de mon attachement profond à cet établissement et aux valeurs qui l'animent depuis l'origine.

Notre résidence a toujours fait le choix d'être une structure à taille humaine, où chaque résident est considéré dans son individualité, son histoire et ses aspirations. Cette proximité favorise des relations de confiance entre les résidents, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Au fil des années, les attentes et les besoins des personnes âgées ont évolué. Notre projet d'établissement s'inscrit dans cette dynamique d'adaptation permanente. Nous faisons évoluer nos services, nos pratiques et notre accompagnement afin d'apporter des réponses toujours plus pertinentes, respectueuses et personnalisées. La qualité de vie, le maintien de l'autonomie, le respect des choix de chacun et l'ouverture sur la vie sociale demeurent au coeur de nos priorités.

La richesse de notre établissement repose également sur l'engagement de professionnels disponibles, attentifs et investis. Leur présence quotidienne contribue à créer un environnement chaleureux, sécurisant et bienveillant, où chacun peut se sentir chez soi.

Ce projet d'établissement traduit notre ambition collective : poursuivre notre engagement auprès des résidents en faisant vivre des valeurs de proximité, d'écoute et d'adaptation, au service de leur bien-être et de leur qualité de vie.

La Directrice

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AU SOMMAIRE . . .

1ère partie

La Résidence Lézian, au coeur de son environnement

Cadre - Missions - Gouvernance
Contexte territorial
Les partenaires de la résidence

Pages 5 à 7

2ème partie

La Résidence Lézian, au coeur de l'accompagnement

Fiche signalétique
Quelques dates
Les instances et ses ressources financières
Les résidents
Les offres de service
Le personnel et ses engagements
les valeurs et principes d'action
(Valeurs, limites et démarche qualité)

Pages 8 à 23

3ème partie

La Résidence Lézian, dans 5 ans...

Axes projet et fiches action

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Avant propos ...

Ce projet est le résultat d'une réelle volonté de s'accorder le temps de partager, de réfléchir ensemble et de s'engager dans une véritable démarche d'amélioration continue des conditions d'accueil et d'accompagnement des résidents - continuer à offrir un environnement où chaque résident se sent chez lui, où ses besoins sont entendus et respectés afin d'offrir une prise en charge adaptée à leurs attentes.

De cette volonté un **CO**mité de **PIL**otage, - composé de membres du CVS (Conseil vie sociale), de résidents, de la direction, de personnels, de partenaires - a vu le jour au mois de janvier 2026, sur la base du volontariat.

Le COPIL s'est réuni 2 fois par mois pour travailler autour d'une vision commune et des valeurs partagées, afin de définir avec clarté les objectifs, les ressources disponibles pour les atteindre ainsi que les orientations réglementaires et éthiques.

Ce projet d'établissement répond aux recommandations de l'article L311-8 du code de l'action sociale des familles introduit par la loi 2002-02 puis l'arrêté du 29 février 2024.

Il traduit la réflexion et l'engagement des acteurs de la résidence, à fournir des services de qualité, adaptés aux spécificités de chacun, dans le respect des valeurs de Solidarité-Partage, Liberté de choix, Bienveillance et Respect de soi, de l'autre et de l'environnement.

Ce projet définit la politique générale de la résidence et impulse une dynamique continue et partagée pour les cinq années à venir.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

1 - La Résidence Lézian, au coeur de son environnement

Cadre – Mission - Gouvernance



La Résidence Lézian est un établissement médico-social, dénommée Résidence Autonomie, en vertu de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Le décret du 27 mai 2016 attribue à ces établissements, une mission de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Ce décret précise : les prestations minimales délivrées par les résidences autonomie (restauration, blanchisserie, animation) - le forfait autonomie - les règles relatives au public accueilli (notamment en termes de niveau de dépendance) - les délais de préavis pour résiliation des contrats de séjour - les modalités d'entrée en vigueur.

Ainsi, La Résidence Lézian propose à ses usagers des prestations individuelles ou collectives, qui concourent à la prévention de la perte d'autonomie.

L'exercice de sa mission de prévention ainsi que la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le conseil départemental, lui permettent de prétendre à une aide dite « forfait autonomie », allouée par les départements.

La Résidence Lézian est gérée par le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mirande. (CCAS)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Contexte territorial



Le département du Gers connaîtra, notamment entre 2030 et 2050, un vieillissement accéléré de sa population et « une augmentation inédite du nombre de personnes âgées fragiles »

D'ici 2040 les plus de 65 ans représenteront 38% de la population gersoise, contre 28% aujourd'hui (+18 000 personnes) et le nombre des seniors de plus de 85 ans augmentera de 6000 personnes sur le territoire.

Le conseil départemental du Gers et la CARSAT Midi-Pyrénées ont lancé un appel à projet afin de soutenir les opérations de création de nouvelles places en résidence autonomie (construction neuve, transformation, extension d'une résidence existante...)

La gouvernance de la résidence est assurée par le CCAS, une structure de proximité s'adressant à tous les habitants de la commune. Il développe des actions pour le vivre-ensemble et à destination des seniors. La Résidence Lézian, est une des réponses de la collectivité, via le CCAS, aux besoins identifiés et croissants d'accompagnement des personnes âgées sur le territoire.



Située à Mirande, aux abords de la N21 (axe Auch-Tarbes) la résidence est située à proximité du centre-ville, proche des commerces. La résidence participe activement aux actions et projets transversaux impulsés et soutenus par la collectivité

L'inclusion sur le territoire est l'un des objectifs majeurs de la résidence et à ces fins, elle possède un large réseau de partenariats, qui de plus, est un élément primordial des dispositifs d'accompagnement des résidents, tant sur le plan médical que social ou culturel.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Les partenaires de la résidence

Accompagnement à la santé :



Une convention de coopération relative à la prise en charge médicale des personnes âgées de la résidence et le Centre Hospitalier de Mirande a été établie en novembre 2015 (avec le SSIAD, l'EHPAD et le SMR)

Une convention de mise à disposition du personnel CCAS auprès du CIAS Cœur d'Astarac en Gascogne a été signée afin que les agents de la résidence exercent les missions d'aide à domicile auprès des résidents.

Une collaboration très étroite avec les acteurs santé de la commune :





- La maison médicale (médecins, infirmiers, kinés, psychologues...)
- le laboratoire d'analyses médicales
- Le cabinet dentaire
- Les pharmacies, ambulanciers VSL, audioprothésistes, opticiens...

mais aussi hors commune de Mirande : le Centre hospitalier d'Auch, de Tarbes, de Toulouse - la Polyclinique de l'Ormeau à Tarbes - l'EHPAD les Mille Soleils à Marciac - l'établissement d'Hébergement Temporaire de Montaut d'Astarac - La résidence autonomie Lagrange à Miélan - le réseau Arpège - l'association France Alzheimer

Accompagnement à la vie sociale et culturelle :



- Des conventions ont été signées avec des établissements scolaires de la commune : Le lycée Alain Fournier« projet intergénérationnel » et L'école primaire Notre Dame
- Des relations étroites sont entretenues avec le réseau associatif de la commune : CPIE, France Alzheimer, Génération Mouvement, Pêche
- La participation des résidents aux évènements locaux : marché local, cinéma, théâtre, journées à thème
- Association "Les Amis de Lézian"

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

2 - La résidence Lézian, au coeur de l'accompagnement



Fiche signalétique	
Nom	Résidence Lézian
Raison sociale	Résidence autonomie
Adresse	27 chemin de Régis 32300 Mirande
Contacts	05.62.66.78.13 - residence.lezian@orange.fr
Statut	Public
Propriétaire et gestionnaire	Centre Communal d'Action Sociale Mirande
Numéro SIRET	263 201 071 00044
Capacité	22 logements - 44 places
Renouvellement d'autorisation	3 janvier 2017 (pour une durée de 15 ans)
Réponse favorable extension non importante de sa capacité d'accueil	5 mai 2017

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Quelques dates

1992

Projet de réalisation d'un EHPA - établissement d'hébergement pour personnes agées - sur la commune de Mirande afin d'accueillir des personnes âgées souhaitant rompre avec leur isolement

1993

Signature d'une convention pour la réalisation de l'établissement entre la municipalité de Mirande et la SA HLM de GASCOGNE

1994

Réalisation des travaux



1er mai 1995

Ouverture de la Résidence Lézian structure novatrice qui favorise la mixité générationnelle et crée une véritable vie de quartier avec ses 30 logements individuels.

- 8 réservés à des familles (T3-T4) et gérés par la SA HLM de Gascogne
- 22 logements (T2-T3), avec ou sans garage), gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Mirande (CCAS)

2015

La Résidence Lézian, en vertu de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et de l'article 10 de la loi n° 2015-1776 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
devient une Résidence Autonomie

2016

La résidence devient propriété du CCAS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Les Instances

1 - Le Conseil de Vie Sociale (CVS) *Instance consultative*

Il a été défini par la loi du 2 mars 2002 dans l'objectif de permettre aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et attentes au sein d'une instance dédiée. Celui-ci est rendu obligatoire lorsque l'établissement assure un hébergement. Le décret n° 2016-696 étend la mise en oeuvre de ce CVS aux résidences autonomie.

Au CVS il y a au moins : * 2 représentants des résidents * 1 représentant des familles * 1 représentant de l'organisation gestionnaire * 1 représentant élu des professionnels * le Directeur ou son représentant
D'autres personnes peuvent être invitées au CVS, par exemple : *Un élu de la ville * Un représentant du Conseil Départemental * Une personne qualifiée * Le défenseur des droits.

Le nombre des représentants légaux des résidents et des familles doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du CVS.

1ère constitution du CVS : 27/09/2016
Dernières élections du CVS : 02/10/2025
Nombre de réunions/an : 2

Le CVS peut donner son avis et émettre des propositions sur le fonctionnement de l'établissement.

La résidence n'est toutefois pas contrainte de les suivre mais doit tenir informé le CVS de la suite donnée aux avis émis.

Tous les compte-rendu des réunions du CVS sont à disposition dans la salle commune de la résidence.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

2 - Le Conseil d'administration

Instance décisionnaire

Président : Mr Bernard DOREY, maire de Mirande
Nombre de réunions : 4 minimum par an
PV : accessible sur site internet
de la ville de Mirande



3 - La direction

Autorité exécutive

Elle assure la conduite générale de l'établissement et veille à son bon fonctionnement, elle est la responsable de l'application des lois et règlements en son sein et est ordonnateur des recettes et des dépenses.

Les ressources financières

L'équilibre budgétaire repose sur 3 axes de financement :

1. Le coût du loyer et des prestations de service supporté par les locataires ainsi que les coûts afférents à la location des garages.
2. Le Département, via le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen (CPOM) mentionné au troisième alinéa du III de l'article L.313-12 du CASF, qui fixe le montant du forfait autonomie par établissement. Ce forfait autonomie est versé annuellement par le Conseil Départemental dans le cadre du financement des actions de lutte contre la perte d'autonomie.
3. La subvention d'équilibre versée par la commune pour soutenir l'ensemble des actions et dispositifs du CCAS.

Les fonctions de comptable sont assurées par le Service de Gestion Comptable de Mirande, qui prend en charge les mandats de paiement et les titres de recettes émis, et procède aux paiements et aux recouvrements.

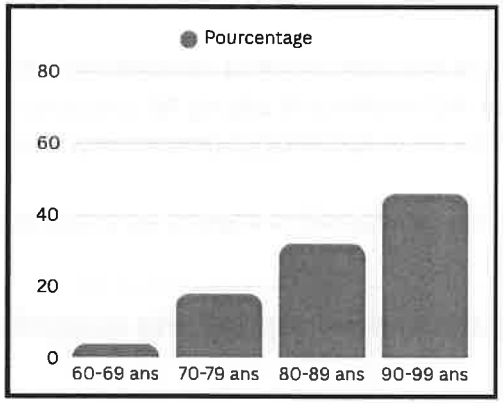
Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 5 10
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Les Résidents

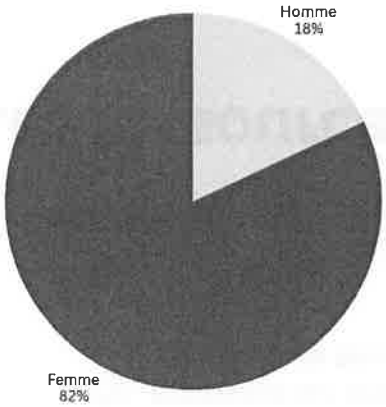


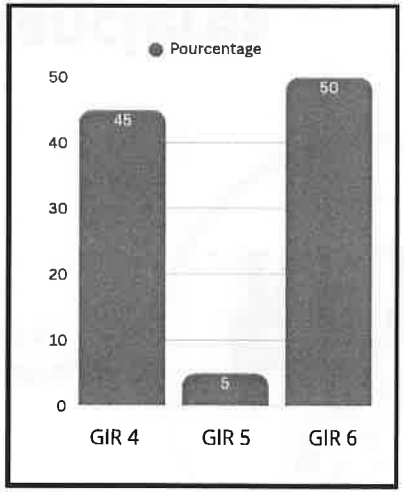
La résidence répond à un besoin du territoire :

86% des résidents viennent de la commune de Mirande, du canton ou du département.



Pourcentage H/F





Conditions d'admission à la résidence :

- Etre âgé d'au moins 60 ans
- Fournir un certificat médical d'autonomie et d'aptitude à vivre au sein d'une résidence autonomie
- Avoir transmis toutes les pièces demandées afin de permettre l'étude complète de la candidature

Procédure :

Dossier complet à déposer lors d'un entretien avec la direction de la résidence.
Etude de la candidature par la commission d'attribution d'un logement, du CCAS.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 5 LOW
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE



Les Résidents

Lors de l'élaboration de ce projet d'établissement, des membres du COPIL ont rencontré l'ensemble des résidents afin de leur soumettre ces 2 questions :

Pourquoi êtes-vous venus à la résidence ?

Raisons évoquées	Nombre de citations
La sécurité	**16**
Le repos moral, la quiétude, la sérénité	13
L'aide aux démarches administratives	9
Ne pas être à la charge des enfants	9
Isolement social	7
Isolement environnemental	6
Autre : c'était mon choix depuis longtemps	5
L'établissement que j'ai préféré	5
Maison trop grande	4
Isolement familial	4
Rapprochement familial	3
Raison médicale	3
Poussé par mes enfants	3
Je connaissais déjà la résidence	1

Qu'est-ce qui est important pour vous par rapport à l'environnement extérieur de la résidence ?

Raisons évoquées	Nombre de citations
La maison de la santé	**20**
La proximité de la ville	16
L'hôpital local avec ses services (SSIAD, SMR, EHPAD)	16
Les commerces	15
Le marché local	14
La proximité du centre de secours	13
La vie associative	10
La poste	5
Les banques	1
La mairie	1
La police municipale (papiers)	1
Les transports en commun	1

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Les offres de service de la résidence



Cadre de vie - espaces privés et espaces collectifs

La résidence offre des logements de plain-pied construits autour d'un jardin.

ESPACES PRIVES à la location

11 T2 sans garage (50 m2 habitables)
7 T2 avec garage attenant (50 m2 habitables)
4 T3 avec garage attenant (66 m2 habitables)

Les logements ne sont pas meublés afin que chaque résident puisse personnaliser son habitat.



Chaque logement possède une entrée privative avec sa propre boîte aux lettres, côté rue et une place de stationnement, un compteur personnel EDF, EAU, accès à la téléphonie.

ESPACES COLLECTIFS :

Parc floral arboré et équipé de bancs et terrasse ombragée



Salle commune climatisée avec TV, ordinateur avec réseau internet.

Bibliothèque, Lingerie

Les logements privés possèdent tous une entrée jardin.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Les offres de service de la résidence

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DES RESIDENTS

La résidence propose des actions individuelles et collectives de prévention de perte de l'autonomie et de maintien du lien social.
Elles sont proposées aux résidents.

Le programme d'animation est établi mensuellement et distribué personnellement aux résidents et affiché dans la salle commune.

Les activités sont animées par des membres du personnel de la résidence ou des intervenants extérieurs.

Activités expression

Réalisation de "la Gazette"
Papothèque - Bricolage

Activités Physiques

Yoga - Gym douce

Activités "Remue méninges"

Mémoire ludique - Quizz
Atelier mémoire Red

Activités Rencontres

Ecole primaire
et lycée de Mirande.
Centre de loisirs -
Olympiades avec EHPAD de Mirande - SDIS...

Activités Mieux être

Sophrologie - Art thérapie
Réflexologie

Evènements festifs

Repas de quartier
Goûter anniversaires
Repas à thème

Activités Vie locale

Cinéma - Théâtre
Sortie mensuelle
(Capbreton...)

Les proches sont conviés aux moments festifs organisés par la résidence.

ACCOMPAGNEMENTS DIVERS

Sécurité

Présence du personnel 24/24
Système de télésurveillance interne à l'établissement

Accompagnement aux gestes de la vie quotidienne

Accompagnement chez les professionnels de santé

Mirande, Auch

Accompagnement aux courses

Au marché local - aux supermarchés de la commune, réalisation des courses à la demande.

Accompagnement aux démarches administratives

Dossiers APL, APA, MDPH
déclaration impôts,
demande place EHPAD

Coordination avec les services extérieurs

Intervenants médicaux,
service de maintenance...



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Les offres de service de la résidence

L'importance de la sécurité à la résidence

1ère raison d'entrée à la résidence,

La sécurité est un sujet clé dans l'accompagnement offert aux résidents

Plusieurs dispositions permettent de garantir la sécurité des biens et des résidents, tout en garantissant la liberté d'aller et venir de chacun

Une permanence 24h/24h et 365 jours par an :

- La présence du personnel 24h/24
- Système de télésurveillance interne à l'établissement qui participe à sécuriser les résidents en cas de difficultés physiques et même psychologiques.

 En effet, au delà du principe de téléassistance via le déclenchement de l'alarme, c'est aussi pour le résident, la possibilité d'être mis en relation avec un membre du personnel.

Sécurité incendie

- Formation incendie des membres du personnel et exercice d'évacuation tous les trois ans
- Consignes affichées dans chaque logement (FALC)
- Dossier incendie transmis aux pompiers et à disposition du personnel.

Adaptation des logements aux besoins des résidents

- Siège de douche, barres de relèvement et carrelage antidérapant dans la salle de bain
- Volet électrique et prise de TV dans la chambre
- Accès à la fibre dans chaque logement
- Logement climatisé

Personnel formé

- PSC (Premier secours citoyen)
- Habilitation électrique

Proposition d'aides techniques adaptées pour compenser le handicap (déambulateur 4 roues, potence de lit...)
et mise en oeuvre opérationnelle

Les services facultatifs proposés par la résidence

Repas

Aucune obligation de prise de repas en commun.
Il est possible de demander le portage d'un plateau repas pour le déjeuner. Le repas est confectionné en liaison froide par la cuisine centrale de Mirande (possibilité de régime sans sel et/ou sans sucre)
Le menu est affiché dans la salle commune.

Mise en place d'un plan d'aide APA pour l'accompagnement à la préparation des repas.

Entretien du linge

Le résident peut équiper son logement d'une machine à laver lui permettant de gérer son linge de façon autonome. Le personnel de la résidence peut aider à étendre, repasser le linge.
Pour les draps, le personnel se charge de les étendre dans un local adapté et de les repasser.
Toutefois la résidence dispose d'un service blanchisserie interne. (facturation spécifique)

Entretien du logement

Dans la mesure de ses possibilités, la résidence peut proposer des services d'entretien du logement.

Accompagnement chez les professionnels de santé

Au-delà de 4 transports sur Auch compris dans la prestation de service et en fonction des disponibilités du personnel, un accompagnement avec la voiture de service est proposé et facturé. De plus un accompagnement par le Personnel, sur Tarbes et Toulouse en VSL peut être envisagé.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

ORGANIGRAMME RESIDENCE DE LEZIAN AU 1er MAI 2026

- Président du CCAS : Bernard DOREY (Maire de Mirande)
- Vice Présidente : Corinne TROUETTE

RESIDENCE DE LEZIAN

Directrice : Christine DAUSSAT-DAURE

3 agents sociaux en poste de jour : 8h - 20h

. Isabelle CARMONA
. Elodie ROSSONI
. Philippe TRAVERSA

4 agents sociaux polyvalents : (remplaçantes)

. Nicole BENAC
. Chantal CESTAC
. Sonia DESURIER
. Laure GOIRAN

2 agents sociaux en poste d'aide à domicile :

. Laure MATHARAN
. Cathy ROUSSEL

2 agents sociaux en poste de nuit : 20h/ 8h

. Emmanuel MEDEAH
. Adeline SALVALAGGIO

Le personnel et ses engagements



Le personnel attentif, accompagne la vie quotidienne tout en développant et soutenant l'autonomie de chaque résident.

"Ne pas faire à la place" mais " aider à faire"

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Le personnel de la résidence, ses engagements

"J'arrive avec un regard bienveillant, une parole sécurisante pour accompagner, soutenir et encourager les résidents."
Sonia D.

"Mon travail commence entre chien et loup. Je suis veilleur de nuit. Ma présence se veut rassurante, et, si nécessaire, j'interviens et j'accompagne."
Emmanuel M.

"Je travaille à la résidence depuis 1997 comme agent social de nuit. Depuis toutes ces années j'accompagne les résidents avec bienveillance, en veillant à leur sécurité et à leur bien-être pendant la nuit. J'apprécie particulièrement le contact humain et les liens de confiance qui se créent au fil du temps avec les résidents.
Adeline S.

"Pour moi, travailler à Lézian c'est surtout vivre avec. C'est devenir leur double dans les tâches du quotidien pour maintenir leur autonomie le plus longtemps possible sans que le temps qui passe ne leur enlève des libertés."
Laure M.

"J'ai 2 activités complémentaires. Aide à domicile, j'accompagne dans les actes de la vie quotidienne, au service de la personne dans le confort et le bien être. Animatrice avec la démarche projet et activités diverses me permettant ainsi de trouver un équilibre. Chaque âge a ses plaisirs et le plaisir à la résidence, c'est de vieillir ensemble !
Cathy R.

"Mes fonctions m'amènent depuis 31 ans, à gérer et piloter cette structure, je reste avant tout une travailleuse sociale. Cette identité professionnelle continue de guider mes actions et mes décisions. Elle me rappelle chaque jour que derrière chaque organisation, chaque projet et chaque procédure, il y a avant tout des femmes et des hommes que nous avons la responsabilité d'accompagner avec respect, dignité et humanité."
Christine D.

"Je suis entrée à la résidence Lézian il y a 31 ans. Depuis ma retraite en 2019, j'ai continué à effectuer quelques remplacements avec grand plaisir. Cette résidence est bien plus qu'un lieu de travail : c'est une grande famille, portée par un bel esprit de famille. A la fin de l'année 2026, il sera temps pour moi de partir définitivement. Je garderai de précieux souvenirs de tous les moments partagés avec les résidents et mes collègues, qui vont beaucoup me manquer. Mais je ne serai jamais bien loin ! Je compte revenir comme bénévole aux ateliers de bricolage et continuer à partager de bons moments avec vous."
Chantal C.

"A petits pas le matin, j'ouvre des volets chez certains résidents. Avec douceur, j'écoute tout au long de la journée dans un dialogue qui valorise, soutient et cultive la confiance."
Isabelle C.

"La douceur est de mise pour accompagner les bonjours du quotidien. L'organisation et l'adaptation permettent de répondre à leurs demandes, de veiller à leur sécurité et de stimuler leur savoir faire."
Elodie R.

"Je suis l'un des anges gardiens de nos aînés, qui apporte gaieté et sécurité."
Philippe T.

"Après 30 ans à la résidence Lézian, j'ai pris ma retraite en mai 2025 avec beaucoup d'émotion et de précieux souvenirs. J'ai eu la chance d'y partager de nombreux moments avec les résidents et mes collègues.
Aujourd'huo, je reviens parfois pour quelques remplacements. C'est toujours un plaisir de retrouver cette ambiance chaleureuse et d'apporter, à mon échelle, mon aide et mon expérience.
Lézian restera une part importante de ma vie, et je garderai toujours un attachement particulier à cette maison." Nicole B.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Le personnel de la résidence, ses engagements

Chaque personnel est pleinement impliqué et répond à ses obligations en tant qu'agent de la fonction publique.



Obligations professionnelles

*Obligation, de service (remplacement de collègue,...)
*Obligation d'obéissance hiérarchique (toujours après un dialogue)
*Obligation de formation (enrichissante pour l'agent et pour la résidence)

Obligations morales



*Obligation de secret professionnel, de désintéressement, et de réserve. (Respect, discrétion et neutralité)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Les valeurs et principes d'action

Dès l'accueil et tout au long du séjour, la résidence s'inscrit dans le respect des principes et valeurs définis dans la **Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.** La charte est portée à la connaissance des résidents par voie d'affichage et remise au moment de l'admission en annexe de son livret d'accueil.

I. LES VALEURS PARTAGEES A LA RESIDENCE LEZIAN

Lors de la réalisation de ce projet d'établissement, l'ensemble des membres du COmité de PILotage ont souhaité se réunir autour de ces 4 valeurs :

La solidarité et le partage - La liberté de choix - Le respect de Soi, de l'Autre et de l'environnement - La bienveillance

1. La solidarité et le partage

Le 14 février2021, une initiative originale a vu le jour à l'occasion de la fête de la Saint-Valentin. Souhaitant mettre à l'honneur les liens qui unissent les résidents, cette célébration est devenue la **Fête de l'Amitié.**
Pour marquer cet événement, les résidents ont participé à la confection de petits crackers remplis de messages bienveillants et de petites surprises, destinés à être offerts à un autre résident. Ce moment de partage a favorisé les rencontres, les échanges et le renforcement des liens d'amitié au sein de la résidence.



Dans la continuité de cet esprit convivial, un marque-page réalisé à partir des lettres de **LEZIAN** a été créé.
Chaque lettre représente une valeur essentielle qui anime le quotidien de la résidence :

- **L** comme **Longévité**, pour célébrer l'expérience et le parcours de vie de chacun ;
- **E** comme **Écoute**, indispensable pour créer des relations bienveillantes ;
- **Z** comme Zénitude, pour cultiver le calme et le bien-être;
- **I** comme **Initiative**, encourageant chacun à participer et à s'impliquer dans la vie collective ;
- **A** comme **Amitié**, au cœur des échanges et du vivre-ensemble ;
- **N** comme **Nature**, source de sérénité et de plaisir au quotidien.

Ce marque-page est devenu un symbole de la valeur partage et de solidarité entre les résidents.

L'ensemble des acteurs de la résidence agit quotidiennement au rayonnement de cette valeur solidarité-partage.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

2. La liberté de choix

Accompagner le résident, c'est l'accompagner dans sa liberté de conscience et le rendre acteur de ses propres choix.
Ces derniers sont systématiquement sollicités, recherchés. Si besoin, le personnel développe et adapte l'information (Facile à Lire et à Comprendre) pour éclairer le résident dans ses choix.
La résidence a mis en place depuis plusieurs années un recueil d'informations afin de personnaliser l'accompagnement aux besoins, demandes et envies de la personne. L'animation des projets personnalisés fait partie des axes d'amélioration de ce projet d'établissement.
NB : Comme l'art L 1111-6 du code de santé publique le prévoit, le résident peut désigner par écrit une personne de confiance et rédiger des directives anticipées.

3. Le respect de Soi, de l'Autre et de l'Environnement

Chaque personne au sein de la résidence doit être reconnue, respectée et considérée comme un Etre humain à part entière avec ses droits et ses devoirs.
Chaque personne doit être considérée comme susceptible et capable de s'exprimer et de développer ses capacités. Chacun doit pouvoir exprimer son individualité et sa personnalité dans le respect de soi, de l'autre et de l'environnement
Il s'agit ainsi de veiller et d'agir dans le :
Respect des différences, des particularités, des handicaps – Respect des origines sociales – Respect des conditions sociales - Respect de l' intégrité et de l' intimité – Respect des données personnelles * – Respect des croyances – Respect du rythme - Respect des professionnels - Respect des espaces partagés et collectifs - Respect des espaces privés.

*NB : Au premier trimestre 2026, un premier travail a été réalisé afin d'adapter l'accompagnement des résidents et la gestion du personnel au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Il sera poursuivi fin 2026 et courant 2027.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

4. La Bienveillance...Bientraitance

La bienveillance est un état d'esprit qui rassemble l'ensemble des personnels et guide leurs missions de façon quotidienne.
Le respect, l'écoute et la disponibilité des personnels sont très régulièrement mis en avant par les résidents.

La bientraitance est un concept dont la définition a été donnée par l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux). Dans une correspondance de 2008, l'organisation identifie la bientraitance comme étant une démarche active adoptée par les établissements permettant de définir le meilleur accompagnement de la personne.

A la résidence, **la bientraitance** se traduit par la mise en œuvre par les personnels, d'une écoute active pour accompagner les résidents afin :

*d'offrir un cadre d'accompagnement répondant aux besoins et envies de la personne
*solliciter constamment l'avis et le point de vue du résident dans son accompagnement
*maintenir l'autonomie en ne faisant pas à la place de mais en aidant à faire
*de conseiller les résidents mais de ne jamais décider pour eux
*de permettre au résident de rester le véritable acteur de sa vie à la résidence

Les échanges pour la réalisation du projet d'établissement ont révélé une volonté des personnels de développer leur coopération afin de garantir et améliorer l'accompagnement des résidents en :

-organisant des temps d'échanges et d'analyses des pratiques professionnelles, de questionnement éthique, et ce, de façon plus régulière
-définissant et mettant en œuvre une démarche bientraitance au sein de la résidence
-développant des actions afin de prévenir la maltraitance
-réalisant des supports facilitant leurs missions d'accompagnement

Cette volonté constitue un axe d'amélioration du présent projet.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

II. LES LIMITES A L'ACCOMPAGNEMENT DU RESIDENT

L'établissement n'est pas médicalisé mais il doit assurer un juste équilibre entre aspect médical nécessaire et sa dimension vie sociale essentielle. Dans le respect du cadre réglementaire du décret 2016-696 du 27 mai 2016, l'équipe accompagne les résidents aussi longtemps que possible dans la mesure où leur état de santé reste compatible avec les conditions d'accueil définies dans ce projet d'établissement et dans le contrat de séjour.

AGGIR niveau 4 :

• Le résident s'engage à mettre en œuvre les aides requises pour garantir son maintien dans le logement.
• La responsable conseille et oriente les résidents sur les services extérieurs mobilisables pour permettre à la personne de rester le plus longtemps possible chez elle dans de bonnes conditions.
• Intervention du service de soins infirmiers à domicile selon nécessité.

Le maintien de personnes âgées en perte d'autonomie nécessite d'assurer un accès facilité à des prestations de soins afin de veiller à la qualité et à la continuité de la prise en charge et de leur accompagnement.

AGGIR niveau 3 et inférieur :

Garantir la sécurité des résidents, c'est aussi travailler une réorientation avec le résident qui n'est plus suffisamment autonome et entouré pour se maintenir à son domicile dans des conditions dignes.
• Le résident s'engage à effectuer une demande d'admission dans un établissement de son choix adapté à la prise en soins de la dépendance.
• La responsable de la résidence conseille et organise au besoin des temps de concertation nommés« synthèse » avec les différents acteurs concernés (résident, proches aidants, responsable légal, partenaires médico-sociaux et sanitaires).

III. LA DEMARCHE QUALITE, L'AMELIORATION CONTINUE

Dans ce souci d'amélioration de l'accompagnement, la résidence organise tous les ans au mois de Janvier une enquête de satisfaction. Ses résultats sont présentés au CVS. Puis une boîte à idée est à disposition dans la salle commune de la résidence.

Lors de la réalisation du Projet d'établissement, il a été décidé de répondre aux obligations mentionnées dans La loi du 2 janvier 2002 en s'engageant dans une véritable démarche d'amélioration continue de la qualité. Les axes d'amélioration définis et développés ci après sont issus de ce travail collectif.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

La résidence Lézian dans 5 ans...

Le projet d'établissement, comme son nom l'indique, est résolument tourné vers les perspectives d'avenir.

Il a pour objet de définir des axes de travail qui permettront :

- de s'adapter aux différents changements environnementaux déjà perceptibles
- de continuer à garantir un accompagnement répondant aux évolutions des besoins et des demandes des résidents
- de garantir une qualité de vie et des conditions de travail au sein de la résidence.

Les axes projets définis par le COPIL sont :

- Mieux impliquer les résidents et leurs proches dans la vie de la résidence
- Faciliter le travail des équipes d'accompagnement
- Optimiser les ressources au sein de la résidence

Chacun de ces axes participent au renforcement des valeurs de l'établissement.
Ils sont déclinés sous forme de « fiche action»

Le COPIL se réunira une fois par an afin de faire le point sur l'état d'avancée des axes projets.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 1

Développer l'implication des résidents et leurs proches dans la vie de la résidence

FICHE ACTION 1 : Améliorer le système d'informations à destination des résidents			
CONSTAT : Les supports de communication existants sont peu consultés par les résidents			
OBJECTIF	• Fluidifier et simplifier l'information à destination des résidents		
Personne en charge de l'action	Isabelle CARMONA et Elodie ROSSONI		
Personnes concernées par l'action	Les résidents - Les familles - Le personnel de la résidence - Les partenaires		
Mise en oeuvre		**ECHEANCIER**	**INDICATEUR**
	Identifier les informations importantes pour les résidents	2027	Retours des résidents et des familles
	Réevaluer les points infos et les réorganiser		Enquête de satisfaction
	Développer les informations FALC (Facile à Lire et à comprendre		
	Définir les responsabilités de mise à jour des points infos		

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 1

Développer l'implication des résidents et leurs proches dans la vie de la résidence

FICHE ACTION 2 : Améliorer l'information sur l'existence et le fonctionnement du CVS			
CONSTAT : Certains résidents notent un manque d'information en lien avec les activités du Conseil de Vie Sociale de la résidence. Peu de sollicitation			
OBJECTIF :	• Développer la compréhension du fonctionnement du Conseil de Vie Sociale de la résidence • Favoriser l'expression des attentes, besoins et propositions des résidents auprès du CVS		
Personne en charge de l'action	Nicole Supiot		
Personnes concernées par l'action	Les membres du CVS - Le personnel de la résidence - les résidents - les familles - les partenaires		
Mise en oeuvre		ECHEANCIER	INDICATEUR
	Identifier le besoin d'information des résidents	Du 2ème semestre 2026 à fin 2027	Nombre de résidents connaissant le CVS
	Améliorer la visibilité des représentants des résidents et leurs coordonnées		Nombre d'échanges, de partage et de sollicitations du CVS
	Développer les informations FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et mettre en place des supports de communication adapté aux résidents (fiche de présentation aux résidents - Information régulière, minimum 2 fois par an...)		Enquête de satisfaction

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 1

Développer l'implication des résidents et leurs proches dans la vie de la résidence

FICHE ACTION 3 : Mieux recueillir les avis et opinions des résidents			
CONSTAT : Enquête de satisfaction actuelle qui ne permet pas d'obtenir des informations détaillées - Boîte à idée inutilisée			
OBJECTIF :	• Faciliter l'expression des résidents • Rendre le résident acteur de sa vie au sein de la structure		
Personne en charge de l'action	Elodie ROSSONI		
Personnes concernées par l'action	Les membres du CVS - Le personnel de la résidence - Les résidents- les familles - les partenaires		
Mise en oeuvre		ECHEANCIER	INDICATEUR
	Réévaluer les outils de recueil actuel et les faire évoluer (enquête de satisfaction et boîte à idée)	Année 2027	Nombre d'idées proposées
	Définir les méthodes de traitement des recueils et les communiquer à l'ensemble des résidents		Nombre d'échanges, de partage et de sollicitations du CVS
	Améliorer l'information sur l'existence et le fonctionnement du CVS (Fiche action n° 2)		Enquête de satisfaction

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 1

Développer l'implication des résidents et leurs proches dans la vie de la résidence

FICHE ACTION 4 : Garantir l'animation et le suivi du projet personnalisé des résidents			
CONSTAT : Chaque résident bénéficie d'un accompagnement personnalisé (recueil des données à l'entrée du résident) mais le suivi et la réévaluation sont à réorganiser			
OBJECTIF :	• Rendre le résident acteur et impliquer ses proches dans sa vie à la résidence • Garantir la prise en compte de l'évolution des besoins et attentes du résident • Faciliter la coordination des différents acteurs de l'accompagnement (intervenants extérieurs, personnel...)		
Personne en charge de l'action	Mme la Directrice		
Personnes concernées par l'action	Le personnel de la résidence - les résidents - les familles - les partenaires		
Mise en oeuvre		ECHEANCIER	INDICATEUR
	Planifier des temps d'échanges autour du suivi de l'accompagnement des résidents	2027 - 2031	Nombre de projets personnalisés réévalués
	Organiser et planifier la réévaluation des projets personnalisés pour l'ensemble des résidents		Temps de travail consacré au suivi et à l'animation des projets personnalisés
	Mettre en place un outil de suivi permettant de faciliter le suivi et l'animation des projets (fichier trame, personnel référent,...)		Implication des acteurs du projet personnalisé (résidents, proches, personnel, intervenants extérieurs)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 2
Faciliter le travail des équipes d'accompagnement

FICHE ACTION 5 : Mettre en place des temps d'échanges et d'analyse des pratiques professionnelles			
CONSTAT : Pas de temps planifié pour le partage d'expériences, d'idées et pour les réflexions éthiques entre les membres du personnel			
OBJECTIF :	• Permettre l'expression des personnels et offrir des temps de partage et de questionnement autour du travail d'accompagnement • Développer la cohésion d'équipe et favoriser le mieux être au travail • Garantir la cohérence et s'appuyer sur l'intelligence collective pour améliorer le travail d'accompagnement		
Personne en charge de l'action	Mme la Directrice		
Personnes concernées par l'action	Le personnel de la résidence et la direction		
Mise en oeuvre		ECHEANCIER	INDICATEUR
	Définir et planifier des temps d'échanges et d'analyse des pratiques professionnelles	2026 - 2031	Nombre de séances réalisées
	Choisir un intervenant		Evaluation - satisfaction des personnels
	Mesurer l'impact des séances sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)		Entretien individuel annuel

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 2

Faciliter le travail des équipes d'accompagnement

FICHE ACTION 6 : Faciliter les transmissions et la traçabilité nécessaires à l'accompagnement des résidents			
CONSTAT : Outil de transmission (cahier, classeur et temps informels) ne garantissant pas toujours le passage d'information - traçabilité complexe			
OBJECTIF :	• Assurer la circulation rapide et sécurisée des informations concernant les résidents - Permettre à chaque personnel de disposer des informations nécessaires à son travail d'accompagnement • Faciliter et garantir la traçabilité du travail • Faciliter la coordination entre les différents intervenants internes et externes		
Personne en charge de l'action	Mme la Directrice		
Personnes concernées par l'action	Le personnel de la résidence et la direction		
Mise en oeuvre		ECHEANCIER	INDICATEUR
	Lister et évaluer les différents outils de transmissions et de traçabilité de la résidence	2027 - 2031	
	Prospecter et étudier les différentes possibilités afin de faciliter transmissions et traçabilité (fiche trame, etc...)		Temps de transmission
	Sensibiliser, former les personnels		
	Etude de faisabilité informatique (logiciel, financement, formations...)		Temps consacré à la traçabilité du travail

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 3
Optimiser l'utilisation des ressources au sein de la résidence

FICHE ACTION 7 : Sécuriser l'électricité au sein de la résidence			
CONSTAT : Des membres du personnel, ayant participé à une formation sur le sujet, ont souhaité faire le point sur la sécurité de l'électricité à la résidence			
OBJECTIF :	Prévenir les accidents électriques au sein de la résidence		
Personne en charge de l'action	Mme la Directrice		
Personnes concernées par l'action	Les membres du personnel - les résidents - les intervenants extérieurs		
		ECHEANCIER	INDICATEUR
Mise en oeuvre	Etablir un diagnostic du système électrique existant	2027 - 2031	
	Concevoir une communication autour des situations à risques à destination des personnels, des résidents, des proches, des intervenants extérieurs...		
	Effectuer les travaux nécessaires à la prévention et à la sécurisation électrique		

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

AXE PROJET 3

Optimiser l'utilisation des ressources au sein de la résidence

FICHE ACTION 8 : Réduire la consommation d'eau au sein de la résidence			
CONSTAT :			
OBJECTIF :	Répondre aux préoccupations écologiques et financières en lien avec la consommation d'eau courante		
Personne en charge de l'action	Cathy Roussel		
Personnes concernées par l'action	Le personnel de la résidence - les résidents - les proches - les intervenants extérieurs		
Mise en oeuvre		ECHEANCIER	INDICATEUR
	Faire un point sur la consommation d'eau à la résidence avec le syndicat	2027 - 2031	Consommation d'eau
	Etudier la possibilité de récupération des eaux de pluie mais aussi des eaux de cuisson, de lavage...		
	Etude de faisabilité sur installation de système moins consommateur (mitigeur...)		
	Concevoir une communication de sensibilisation au sein de la résidence		

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

Pour conclure...

Ce premier projet d'établissement en formalisant par écrit l'existant et en se projetant vers l'avenir dans une démarche collaborative, est l'outil illustrant certainement le mieux la volonté de la résidence à vouloir s'inscrire dans une dynamique qualitative au long cours. Non pour se mettre exclusivement en conformité avec la règlementation mais bien parce que cet ouvrage a été produit avec cette intentionnalité.
Il est ainsi le fruit d'un partage entre les résidents volontaires, les partenaires et les membres du personnel.

Nous remercions chaleureusement chacun pour sa participation à la réalisation de ce projet.



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 032-263201071-20261005-DCM20260404-DE

La balade de Lézian

Paroles écrites à plusieurs mains
par les résidents
à l'occasion des 30 ans
de la résidence
Mai 2025



Dans cette maison où le temps s'écoule
Où chaque jour nous est si précieux,
La gentillesse s'y installe
Comme la balade des gens heureux.

Trent'printemps ont fleuri à Lézian
Tant de vies sous le soleil levant
Aimer la vie à perdre haleine
Hauts les coeurs et dans la joie.

Des premiers pas hésitants,
Jusqu'aux fêtes animées,
Des rires clairs qui toujours dansent
Jamais ne pourront s'effacer.

PONT (Proclamé !)

Alors, levons nos verres,
Chantons à pleine voix
Pour ces trentes ans passés,
Pour l'avenir qui s'ouvre

Que la joie demeure,
Que l'amitié soit notre loi,
A Lézian notre maison
Notre douce alcôve !

Trente ans et toujours là
Lézian notre fierté,
Que la fête continue
En cette belle citée !

(Sur l'air de la chanson "La balade des gens heureux" de Gérard Lenorman)